

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 19 OCTOBRE 2017
à 18 H 00

A la Mairie de BESSEGES, Salle du Conseil Municipal

Etaient présents : M Bernard PORTALES – MME Marie-Hélène MALBOS- M Jacques MOLLE- MME Ghislaine MARC- M Serge GRANGEON- MME Francine CHAREYRE-KWACZEWSKI – MM Claude ROUX – Claude PIALAT- Christian MULA- Jacques REBOUL- MMES Anne-Marie BENAVENT- Sylvie PESENTI- M Luc BOUTONNET- MME Christine ROUX- MM Rodolph PELLIER- Guy MALACHANE- René SANSONETTI-

Etaient absentes excusées: MMES Séraphine VOLPI- Christiane CADILHAC- Jennifer GUERIN- Marine BRUNET- Delphine NODIN-

Etait absente: MME Micheline EVRARD

Ont voté par procuration : MMES Séraphine VOLPI-Christiane CADILHAC- Jennifer GUERIN-

Madame Marie-Hélène MALBOS, 1^{ère} Adjointe au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'elle a une procuration de Madame Christiane CADILHAC, Conseillère Municipale Déléguée, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Madame Ghislaine MARC, Adjointe au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'elle a une procuration de Madame Séraphine VOLPI, Conseillère Municipale, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Monsieur Luc BOUTONNET, Conseiller Municipal, indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Madame Jennifer GUERIN, Conseillère Municipale, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Madame Séraphine VOLPI, Conseillère Municipale, installée dans ses nouvelles fonctions, participe au vote (par procuration) à partir de la question N° 3 « Remplacement d'un délégué titulaire au sein du syndicat mixte d'électricité du GARD ».

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 JUILLET 2017

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 04 JUILLET 2017.

2°) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code Electoral, et suite au décès de Monsieur Jean-Pierre STECKIW, conseiller municipal, à l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal procède à l'installation de Madame Séraphine VOLPI en qualité de conseillère municipale.

3°) REMPLACEMENT D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, par délibération du 8 AVRIL 2014, Monsieur Jean-Pierre STECKIW avait été désigné délégué titulaire, et Monsieur Jacques MOLLE, délégué Suppléant, au Syndicat Mixte d'Electricité du GARD.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de remplacer Monsieur Jean-Pierre STECKIW, suite à son décès, et propose de désigner un délégué titulaire qui siègera au sein du Syndicat Mixte d'Electricité du GARD.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal désigne Monsieur Luc BOUTONNET, délégué titulaire au syndicat mixte d'électricité du GARD.

4°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTIONS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la nécessité de prendre un certain nombre de décisions modificatives afin de permettre la poursuite du financement de travaux à la classe passerelle, de prendre en compte la vente d'actions de la SA HLM BESSEGES- SAINT AMBROIX au profit de la SA UN TOIT POUR TOUS et d'affiner les montants perçus du FCTVA, du produit des amendes de police et du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD).

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives qui lui sont proposées.

5°) DECISION MODIFICATIVE – SECTION EXPLOITATION – BUDGET EAU POTABLE

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative afin de permettre le paiement des frais de dossier relatifs à l'emprunt contracté pour les travaux de réhabilitation des réseaux eau potable sur divers secteurs de la Commune.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives qui lui sont proposées.

6°) DECISION MODIFICATIVE – SECTION EXPLOITATION– BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative afin de permettre le paiement des frais de dossier relatifs à l'emprunt contracté pour les travaux de réhabilitation des réseaux assainissement sur divers secteurs de la Commune.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives qui lui sont proposées.

7°) DECISION MODIFICATIVE – SECTIONS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT– BUDGET MAISON DE SANTE PLURI PROFESSIONNELLE

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la nécessité de prendre des décisions modificatives afin de permettre le financement de la fourniture et de la pose d'un nouveau groupe de climatisation à la maison de santé pluri-professionnelle ainsi que de procéder au remplacement de près d'une centaine d'ampoules sur les différents luminaires de l'établissement

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives qui lui sont proposées.

8°) TARIFS 2018 – CENTRE DE VACANCES VACANCEZE

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal vote les tarifs 2018, revalorisés à 2%, du Centre de Vacances VACANCEZE, proposés par les responsables.

9°) TARIFS 2018 – CAMPING MUNICIPAL DE LA PLAINE

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal adopte les tarifs 2018, revalorisés à 2%, relatifs à l'activité du Camping Municipal de la Plaine, proposés par le responsable.

10°) VENTE DES ACTIONS DE LA SA HLM BESSEGES SAINT AMBROIX DETENUES PAR LA MAIRIE DE BESSEGES

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal accepte la vente des 360 actions de la SA HLM BESSEGES SAINT AMBROIX détenues par la mairie de BESSEGES au profit de la SA UN TOIT POUR TOUS, dans le but de simplifier et optimiser le processus de rapprochement entre les deux sociétés HLM.

11°) MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux, qu'en raison de la suppression des TAP et du retour à la semaine de 4 jours, il convient de valider les nouveaux horaires scolaires résultant de cette nouvelle organisation.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal adopte la modification des horaires d'ouverture et de fermeture des écoles maternelle et primaires de BESSEGES.

12°) MODIFICATION DES HORAIRES DE GARDERIE DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux, qu'en raison de la suppression des TAP et du retour de la semaine de 4 jours, il convient de valider les nouveaux horaires de garderie résultant de cette nouvelle organisation.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal adopte la modification des horaires de garderie des écoles maternelle et primaires de la Commune.

13°) PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE BESSEGES

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve le principe de reconduction de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de BESSEGES, pour la rentrée scolaire 2017-2018 et décide de porter le montant de la participation des communes à 550 euros par élève pour les classes primaires et maternelles

14°) PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE TRANSPORT ACQUITTES PAR LA COMMUNE DE BESSEGES DANS LE CADRE DE L'ACHEMINEMENT VERS LA CANTINE MUNICIPALE DES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES FREQUENTANT LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES COMMUNAUX

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve le principe de reconduction de la participation des communes aux frais de transport acquittés par la commune de BESSEGES dans le cadre de l'acheminement vers la cantine municipale des élèves demi-pensionnaires fréquentant les établissements scolaires communaux, pour l'année scolaire 2017-2018, et décide de maintenir le montant de la participation des communes, à 330 euros par élève pour l'année scolaire 2017/2018.

15°) RENOUELEMENT BAIL DE LOCATION – EURL SECYLEX

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide de renouveler le bail de location avec l'EURL SECYLEX, concernant les locaux communaux situés au 17 rue GAMBETTA à BESSEGES ainsi que le local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble communal dénommé « ancien magasin MANGANI », pour une durée de NEUF ANS, à compter du 1^{er} décembre 2017, moyennant un loyer mensuel de 260 euros.

16°) BAIL DE LOCATION AMIABLE DU DROIT DE CHASSE – FORÊT COMMUNALE DE BESSEGES

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux du courrier de Monsieur Loïc CASALEGNO, Président de l'association Gros Gibier Bessèges/Bordezac, demandant à la commune la conclusion d'un bail de chasse permettant d'encadrer juridiquement cette activité sur des parcelles communales.

Monsieur le Maire informe les élus que la conclusion d'un bail de location du droit de chasse s'accompagne obligatoirement de la validation d'un cahier des charges qui fixe les conditions d'exercice de la chasse au grand gibier sur le territoire.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide de la conclusion d'un bail de location amiable du droit de chasse avec l'association Gros Gibier BESSEGES/BORDEZAC, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} novembre 2017, moyennant un tarif de location de 1 110,34€ TTC (soit 10 euros par hectare).

17°) MISE A JOUR DU TABLEAU DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal de la nécessité de mettre à jour la carte de la voirie communale.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve la mise à jour du tableau de la voirie communale, valide les dénominations des places et voies communales, ajoute qu'un tableau de la voirie communale ainsi que sa cartographie seront exposés dans le hall d'entrée de la mairie à destination des riverains.

18°) PROTOCOLES DE MISE A DISPOSITION D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES A DESTINATION DE SOCIETES SPECIALISEES DANS LA CARTOGRAPHIE NUMERIQUE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la sollicitation de certaines sociétés spécialisées dans la cartographie numérique (TOM TOM, TELEATLAS) d'obtenir différentes informations géographiques aux fins de mise à jour de leurs bases de données.

La transmission des données doit s'effectuer sous format papier ou numérique et concerner l'ensemble des informations géographiques créées, modifiées ou supprimées telles que créations routières, modification du réseau routier, ou éléments de circulation routière (changements de noms de rues, de numéros de voies, sens de circulation, restrictions de circulation type poids et hauteur).

A ce titre, Monsieur le Maire précise que ces sociétés produisent et commercialisent des bases de données numériques contenant des données géographiques, topographiques et relatives au trafic et au transport.

De plus, il ajoute que la commune est tenue de transmettre une fois par an l'ensemble des modifications géographiques survenues sur son territoire.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les protocoles de mise à disposition d'informations géographiques auprès des sociétés spécialisées dans la cartographie numérique.

19°) DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE CREER DES POSTES DE VACATAIRES

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération prise par l'assemblée dans sa séance du 16 novembre 2016 au terme de laquelle l'autorisation de recruter des agents contractuels dans le cadre du dispositif CUI lui était accordée.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des vacataires dans les différents services de la collectivité.

20°) REACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs.

21°) AVENANT CONTRAT D'AFFERMAGE ALIMENTATION EAU POTABLE

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide de l'adoption de l'avenant N°1 au traité d'affermage pour l'exploitation du service d'eau potable qui s'ajoute au contrat initial du 18 décembre 2013, à compter du 1^{er} novembre 2017.

22°) AVENANT CONTRAT D'AFFERMAGE ASSAINISSEMENT

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide de l'adoption de l'avenant N°1 au traité d'affermage pour l'exploitation du service d'assainissement qui s'ajoute au contrat initial du 18 décembre 2013, à compter du 1^{er} novembre 2017.

23°) APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES APPLICABLES AU 01/01/2018

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Communauté de Communes de Cèze Cévennes propose, par délibération du 19 SEPTEMBRE 2017, de modifier ses statuts et présente les nouveaux statuts.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve le projet de statuts modifiés de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes, applicables au 1^{er} janvier 2018.

24°) ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU GARD

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la complexification croissante des fonctions des élus, qui se traduit par une « inflation normative » en dépit des promesses de simplification régulièrement réitérées.

La disparition des conventions d'assistance technique des services de l'Etat (ATESAT) a déjà privé les collectivités d'un dispositif de conseil jusqu'ici apprécié.

A l'instar des travaux publics, les prestations de conseil ou d'expertise achetées par les communes sont désormais soumises aux règles des marchés publics.

La commission permanente du Département du Gard, dans sa séance du 6 juillet dernier, a approuvé la création d'une agence départementale d'ingénierie dont la vocation est d'aider et de conseiller les communes et intercommunalités.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'adhésion éventuelle à cette agence, qui constitue à ce

jour le seul établissement public administratif prévu par la loi chargé d'apporter une assistance d'ordre technique, juridique ou financier, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux.

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide de l'adhésion de la commune de BESSEGES à l'agence technique départementale du Gard, moyennant une cotisation annuelle de la commune qui se chiffre à 0,50 euro par habitant.

25°) QUESTIONS DIVERSES

A. CAUTIONNEMENT PRET- SA HLM BESSEGES/ SAINT-AMBROIX

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide d'accorder sa garantie, à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 150 000,00€, contracté auprès de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon pour financer des travaux de réhabilitation au quartier de la Plaine sur la commune de BESSEGES.

La séance levée, Monsieur le Maire prend la parole et demande l'attention de l'assemblée : il annonce que le trajet de l'étape du TOUR DE France 2018 », « SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX/ MENDE », qui se déroulera le 21 JUILLET 2018, passera par BESSEGES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00

Le Maire de BESSEGES
Bernard PORTALES